

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE « ILBARRITZ MOURISCOT »**

**SIEGE : HOTEL DE VILLE DE BIARRITZ (64200)**

**TELEPHONE : 05.59.41.59.41**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023**

**Présents** : Mme Maider AROSTEGUY (Présidente) - M. Marc BERARD - M. Marc CAMPANDEGUI - M. Edouard CHAZOUILLERES (à partir de la question n°2) - Mme Valérie SUDAROVICH - M. Michel LABORDE

**Secrétaire de séance** : Mme Valérie SUDAROVICH

**Absents ou Excusés** : M. Emmanuel ALZURI (procuration à M. BERARD) - M. Edouard CHAZOUILLERES (question n°1) - Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS (procuration à M. LABORDE) - M. Brice MORIN

**Fixation du nombre de vice-présidents et élection**

Madame AROSTEGUY présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

Par une délibération en date du 23 juillet 2020, le conseil d'administration du SIAZIM a élu en tant que vice-président du SIAZIM Monsieur Emmanuel ALZURI.

Je vous rappelle que, conformément aux termes de l'article L 5211-10 du CGCT, le bureau du syndicat est composé du président et d'un ou plusieurs vice-présidents.

En vertu du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L5211-10 CGCT, le conseil d'administration peut déterminer un nombre de vice-président égal à 20% de son effectif total, arrondi à l'entier supérieur, sans pouvoir excéder quinze vice-présidents.

En outre, le 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article L5211-10 CGCT prévoit que si l'application de la « règle des 20% » conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

Il est donc proposé au conseil d'administration de fixer le nombre de vice-présidents à deux et d'élire ce second vice-président à la majorité absolue.

Selon l'article L2121-21 du CGCT, le vote a lieu au scrutin secret.

Cependant, le conseil d'administration peut aussi en vertu de ce même article décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré décide à l'unanimité que le vote aura lieu à main levée.

La candidature de Madame Valérie SUDAROVICH a été déposée.  
Il n'y a pas eu d'autres candidatures.

Le conseil d'administration procède au vote.

**ADOpte AVEC 7 VOIX POUR**

**1 CONTRE : Anne-Cécile DURAND-PURVIS**

Le conseil d'administration fixe le nombre de vice-président à deux et Madame Valérie SUDAROVICH est élue vice-présidente au conseil d'administration du syndicat intercommunal pour l'aménagement de la zone Ilbarritz-Mouriscot (SIAZIM) à la majorité absolue de 7 voix.

Fait et délibéré les mêmes, jour, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre  
Biarritz, le 8 novembre 2023  
La Présidente

